

# PREVENIR LA MALTRAITANCE ET PROMOUVOIR LA BIENTRAITANCE



DEVELOPPER UN SAVOIR-ETRE POUR LUTTER CONTRE LES MALTRAITANCES ET RENFORCER LA BIENTRAITANCE

## Personnes concernées

Tous les professionnels accueillant des personnes vulnérables et souhaitant éviter les actes de maltraitance et développer des attitudes de bientraitance.

## Objectifs

- savoir reconnaître les situations de maltraitance
- connaître le cadre réglementaire et les nouveaux textes relatifs à la bientraitance
- repérer les facteurs favorisant la maltraitance
- savoir éviter les actes d'une maltraitance insidieuse
- acquérir des clefs pour répondre de manière professionnelle aux besoins des personnes
- mettre en place des procédures garantissant la bientraitance

## Méthodes d'intervention

- prise en compte des attentes de chaque participant par un questionnaire rempli en amont de la formation
- analyse et résolution de situations dans lesquelles les participants ont rencontré des difficultés
- mises en situation
- entraînement à l'Enveloppement Relationnel Inconditionnel (ERI)
- apports d'outils et de méthodes immédiatement applicables
- élaboration de protocoles d'intervention en fonction des situations rencontrées : conduites conseillées et conduites à éviter
- accompagnement des participants sur le terrain
- pistes d'action, conseils et recommandations individuels pour permettre à chacun de construire ses nouvelles compétences
- élaboration de contrats personnels d'évolution et d'une charte de bientraitance

## Points clefs

### ▪ CONNAITRE LA MALTRAITANCE

- les 7 formes de maltraitance d'après la classification du Pr. Hugonot
- les comportements pouvant constituer une maltraitance ou des déviations
- les facteurs de risque liés à l'enfant, au patient, à la personne fragile ou dépendante
- les facteurs de risque liés à l'environnement professionnel

### ▪ CONNAITRE LE CADRE REGLEMENTAIRE (LA LOI N° 2002)

- les droits et libertés des personnes accueillies
- les valeurs de l'institution
- les textes juridiques
- l'obligation de signalement

### ▪ SAVOIR EVITER LES ACTES D'UNE MALTRAITANCE INSIDIEUSE

- développer une attitude empathique et respectueuse pour éviter de dévaloriser, de négliger, de brusquer ou d'agresser
- analyser sa pratique pour renforcer sa vigilance et remettre en cause des actes accomplis par habitude, à la hâte, sans réelle attention
- respecter les limites et les résistances de la personne fragile, psychologiquement et / ou physiquement
- gérer son stress et ses émotions en situation difficile

### ▪ PRESERVER LA BIENTRAITANCE

- renforcer les procédures garantissant la bientraitance
- mettre en place des indicateurs de risque et des axes de prévention de la maltraitance
- exercer une vigilance au quotidien

**DUREE SOUHAITEE** : 4 jours en discontinu



**Claudine Heslouin Consultants**

16 rue Boileau - 92120 Montrouge - Tél. 01 42 53 82 36 - Fax. 01 42 53 63 02

e-mail : [chc.consultants@gmail.com](mailto:chc.consultants@gmail.com) / site : [www.ch-consultants.com](http://www.ch-consultants.com)